

## **MODALITE DE REMBOURSEMENT PURINA ONE - OPERATION 21 JOURS**

### **Après 21 jours, vous ne constatez aucun résultat sur son bien-être, nous vous remboursons !**

Après 21 jours, nous sommes convaincus que vous aurez constaté les résultats visibles de PURINA ONE sur votre chat : un grand appétit, énergie et vitalité, une digestion saine, une peau lisse, un poil brillant et un regard vif.

Toutefois, si après 21 jours, vous ne constatiez aucun de ces résultats visibles sur son bien-être, nous nous engageons à vous rembourser.

Pour bénéficier du remboursement après avoir impérativement effectué la transition alimentaire d'au moins 7 jours et avoir nourri votre chat adulte et en bonne santé exclusivement avec les croquettes PURINA ONE pendant 21 jours, téléphonez au 0 810 63 82 75 (coût d'un appel local depuis un poste fixe) pour nous faire part de vos remarques et répondre à un questionnaire au plus tard le 15/08/2014 inclus. Si vous n'avez pas effectué la transition alimentaire ou nourri votre chat adulte et en bonne santé exclusivement avec les croquettes PURINA ONE pendant 21 jours, vous ne pouvez prétendre au remboursement. L'acceptation du remboursement se fera à la libre discrétion du conseiller au vu des réponses apportées.

Conservez l'original de votre (vos) ticket(s) de caisse ainsi que l'emballage des produits PURINA ONE concernés par le programme (soit un sachet de 1,5kg ou 3 sachets de 450g, correspondant à 21 jours de nourriture pour un chat adulte de taille et de poids moyens et ayant une activité normale).

Il vous sera demandé d'envoyer les originaux des tickets de caisse et codes-barres à l'adresse que l'on vous aura communiquée par téléphone avec vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse), ainsi qu'un RIB. Le remboursement se fera exclusivement par virement bancaire dans un délai de 4 à 6 semaines à réception de votre dossier qui devra être envoyé au plus tard le 16/09/2014 (cachet de la Poste faisant foi).

Cette offre est limitée à un remboursement par foyer (même nom, et/ou même adresse et/ou même RIB) et réservée aux personnes physiques résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exclusion du personnel de la société organisatrice.